Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Des Faucheurs toujours en procès

Par Christophe NOISETTE

Publié le 29/01/2008, modifié le 09/03/2026

Le tribunal de **Cahors** avait requis une amende à l'encontre de huit Faucheurs Volontaires, qui avaient refusé de donner leur ADN lors d'une garde à vue, suite au fauchage d'une parcelle de maïs GM à Grézet-Cavagnan. Finalement, le 10 janvier 2008, jour du délibéré, les faucheurs ont été relaxés, mais les frais d'avocats (4000 euro) restent à leur charge. Un appel à soutien a été lancée par la Confédération paysanne du Lot [1].

À **Montauban**, le 12 janvier 2008, était prévu le procès de Adrian D. 26 ans, pour avoir refusé un prélèvement de son ADN lors de son audition par la gendarmerie à Moissac, suite au fauchage d'une parcelle de maïs GM deux ans plus tôt près de Marmande. Le prévenu a demandé le renvoi du procès afin de préparer sa défense et le tribunal, malgré un avis défavorable du procureur, a donné son consentement. L'affaire a été reportée au vendredi 8 février. Pendant ce temps, aux portes du Tribunal, une soixantaine d'agriculteurs sous l'égide de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs, ont empêché l'entrée des anti-OGM dans le palais de justice. D'après le Point, et la Dépêche du Midi, certains d'entre eux en sont même venus aux mains, "sans faire de blessés" d'après la police.

Un lycéen de 15 ans, Henri Giomard, convoqué le 15 janvier 2008, au Tribunal de **Nantes** pour "destruction du bien d'autrui", suite à une action de fauchage qu'il avait entreprise, en août 2007, à Poinville (27) n'a pas été mis en examen. Il était aussi convoqué pour "refus d'ADN". Il ne sera finalement que "témoin assisté" dans cette affaire, en attendant que le parquet décide, ou non, de faire appel de cette décision. Pour les Faucheurs volontaires, la mise en examen aurait clairement montré "un décalage entre les annonces politiques et une répression très dure". Ce jeune a déclaré, à la sortie de son passage devant le juge pour enfants : "Je ne serai pas jugé, c'est bien... Mais je ne peux pas revendiquer mon acte".

La convocation de l'ancien porte-parole de la Confédération paysanne, Jean-Emile Sanchez, devant le tribunal correctionnel de **Millau** (Aveyron) pour l'examen de l'application de sa peine a été reportée à une date ultérieure. Il avait écopé devant la cour d'appel d'Orléans en 2006, de deux mois de prison ferme en appel, pour des fauchages de maïs OGM dans le Loiret en 2004 et 2005. M. Sanchez devrait être entendu par le juge d'application des peines (JAP) du tribunal de Béziers à une date qui n'a pas été précisée.

[1] adresse du soutien : Confédération Paysanne, 12 avenue Fernand Pezet 46000 FIGEAC

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-des-faucheurs-toujours-en-proces/